

E 2200 New York 1/152

*Le Consul de Suisse à New York, L. Ph. de Luze,
au Chef du Département du Commerce et des Péages, C. Fornerod*

R

New York, le 8 février 1858

J'ai eu l'honneur d'envoyer au Gouvernement de la Suisse un rapport relativement au commerce suisse avec les Etats-Unis les quatre premières années de mon consulat, c'est-à-dire en 1842, 1843, 1844 et 1845.¹ Mais ne pouvant pas faire de rapport exact, le montant des marchandises suisses importées aux Etats-Unis n'étant qu'*estimé* et nullement *réel*, je me suis dispensé depuis lors de vous envoyer un rapport annuel, ayant eu soin de vous expliquer la raison à plusieurs reprises, et me suis contenté de vous instruire de tous les événements que je croyais pouvoir vous intéresser. Cependant, ayant dernièrement reçu la circulaire que vous avez adressée aux consuls suisses pour leur rappeler l'envoi du rapport annuel² je m'empresse de vous l'envoyer, tout en vous disant franchement qu'il n'est nullement exact.

New York, comme vous le savez, est le port de mer où l'on expédie depuis l'Europe la plus grande partie des marchandises qui ensuite sont vendues ici ou réexpédiées pour les divers Etats de l'Union américaine. Les autres ports reçoivent, on peut le dire, peu d'importations directes de marchandises suisses, de sorte qu'en estimant les importations de marchandises qui arrivent à New York, on peut à peu près estimer que c'est le montant pour tous les ports des Etats-Unis, situés sur l'Atlantique.

Sachant que depuis quelques années on tient à la douane de New York un registre sur lequel on inscrit séparément les importations de marchandises de provenance suisse, je me suis adressé au collector (director) de la douane de New York, pour le prier de vouloir bien me remettre une copie de ce registre.

Monsieur Auguste Schell, le directeur de la douane, a eu l'obligeance de me faire tenir cette copie, signée par lui le 22 janvier dernier, que j'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint.³ Ce rapport, suivant lui, démontre que les marchandises et produits suisses importés à New York pendant l'année 1857, se montaient suivant

<i>factures suisses</i> à dollars	5'876'083.—
disons francs	29'320'415.—

Je suis parfaitement convaincu que ce rapport est erroné, ce que j'ai pris la liberté de suggérer à Monsieur le Directeur de douane qui néanmoins a persisté d'affirmer que ce rapport est exact. Il est sans doute exact suivant les livres de la douane de New York, mais néanmoins erroné, en réalité, ce qui peut provenir de diverses causes.

1. *Rapports des 8 juillet 1843, 16 avril 1844, 3 mai 1845 et 10 juin 1846.* D 1978.

2. *Circulaire du 30 novembre 1857, signée J. M. Knüsel.* E 2200 New York 1/152.

3. *Non reproduite.*

1° Parce que beaucoup de négociants et fabricants en Suisse sont dans le cas de vendre les marchandises suisses à des négociants de France et d'autres pays, qui ensuite les expédient à New York, faisant une nouvelle facture, lesquelles marchandises sont alors inscrites à la douane de New York sur le registre regardant le pays auxquels appartiennent ces négociants français, etc., et c'est naturellement d'*autant moins inscrit* sur le registre tenu à notre douane relativement aux marchandises suisses.

2° Il est bien possible aussi que souvent les factures présentées à notre douane sont faites exprès à un montant en dessous de la réalité, afin de payer moins de droits d'entrée ad valorem. Il est vrai, les négociants scrupuleux ne le font pas. Mais sans doute tous ne le sont pas.

J'ai montré à plusieurs de mes amis, négociants suisses, les plus intelligents et importants de la ville de New York, le rapport que M. le Directeur de la douane m'a remis, et de suite ils m'ont tous assuré qu'il était erroné, ainsi que je m'y attendais.

Je n'entrerai pas dans le détail de réfuter chaque article de ce rapport, pour vous prouver que de facto, il est erroné, mais prenons par exemple l'article fromages, inscrits sur ce rapport pour dollars 28'792.—; et bien je connais un négociant de New York qui seul en a reçu en 1857 pour dollars 35'000.—; et un autre pour au moins dollars 30'000.—.

Prenons maintenant l'article veaux cirés inscrit pour dollars 5'514.—; ayant eu l'avantage de voir à New York, dernièrement le chef d'une des plus fortes maisons de la Suisse dans la partie de la tannerie, ce Monsieur m'a assuré que sa maison seule a expédié ou vendu pour les Etats-Unis en 1857 pour environ 400'000 francs, disons dollars 80'000 en veaux cirés, et naturellement outre cette maison, il en existe beaucoup d'autres en Suisse qui s'occupent de la même partie.

Je pourrais entrer dans d'autres détails, mais je crains de vous fatiguer.

M'étant donc consulté avec plusieurs négociants suisses de cette ville, j'ai fait un tableau relativement aux importations de marchandises et produits suisses à New York pendant l'année 1857, qui naturellement n'est pas correct, n'étant qu'une *estimation*, mais qui probablement présente une somme moindre qu'elle ne l'est en réalité.

Voici cette estimation:

Importations de marchandises suisses à New York	en 1843	1844	1845
Marchandises fabriquées de soie	fr. 1 700 000	fr. 8 500 000	fr. 2 000 000
Marchandises fabriquées de coton	fr. 600 000	fr. 3 000 000	fr. 2 800 000
Horlogerie	fr. 1 500 000	fr. 3 000 000	fr. 4 000 000
Marchandises de paille	fr. 200 000	fr. 300 000	fr. 300 000
	fr. 4 000 000	fr. 14 800 000	fr. 15 100 000

Inclus un imprimé⁴, coupure de *Herald*, montrant les montants importés de toutes marchandises, en janvier 1856, 1857, 1858 à New York.

4. S. d., non reproduit.

8 FÉVRIER 1858

591

	Valeurs en Suisse	
	Dollars américains	Francs
Marchandises de soie en pièces et rubans	10 000 000	50 000 000
Botting Clothe, pour faire les tamis pour les moulins	60 000	300 000
Diverses marchandises de soie	10 000	50 000
Marchandises de laine, etc.	100 000	500 000
Marchandises de coton, impressions, etc.	400 000	2 000 000
Marchandises broderies	1 000 000	5 000 000
Marchandises de paille	400 000	2 000 000
Instruments de musique et boîtes de musique	20 000	100 000
Objets fabriqués d'acier ou fer	20 000	100 000
Bijouterie	10 000	50 000
Montres, mouvements de montres et pendules	3 000 000	15 000 000
Matériaux pour montres	40 000	200 000
Fromages	100 000	500 000
Cuir et veaux cirés	120 000	600 000
Diverses marchandises, produits divers	10 000	50 000
Importations à New York en 1857		
de marchandises suisses		
Total	15 290 000	76 450 000

Quant aux marchandises expédiées en 1857 depuis New York pour la Suisse, il m'est parfaitement impossible de vous en parler, ni de vous donner une estimation de leur valeur; ces marchandises sont expédiées généralement à Anvers, Havre ou Marseille, et ne sont pas spécifiées à nos douanes comme devant être envoyées en Suisse depuis les ports ci-dessus mentionnés, et souvent même elles sont vendues dans les ports pour compte des maisons suisses qui les ont commandées.

Il me semble que soit pour les marchandises suisses expédiées depuis la Suisse aux Etats-Unis, soit pour les marchandises américaines importées en Suisse, vos *douanes* devraient pouvoir vous donner un rapport exact pour vos tableaux statistiques.

Les importations de marchandises suisses en 1857 ont généralement donné au printemps 1857 et dans le courant de l'été de 1857 des résultats avantageux, sous le rapport des prix obtenus, mais la crise financière survenue et qui a commencé dans ce pays dans le courant du mois d'août a naturellement occasionné de nombreuses faillites et suspensions des maisons qui avaient acheté ces marchandises à crédit, et ainsi il en est résulté de fortes pertes et surtout beaucoup d'extensions pour les paiements, dont nous ne connaissons pas encore la fin. J'ai déjà eu l'honneur dans plusieurs de mes dépêches de vous informer sur ce qui pourrait vous intéresser relativement à cette crise financière aux Etats-Unis, ainsi je me dispense de revenir sur ce sujet. Seulement, supposant que cela puisse vous intéresser, je vous envoie ci-inclus un rapport fait par Messieurs B. Douglass de New York en janvier 1858, relativement aux faillites et suspensions survenues dans ce pays, rapport qu'on considère être assez exact.

Par suite de cette crise financière nos négociants ne savent pas trop à qui ils peuvent actuellement faire confiance, donc ils ne savent pas à qui ils peuvent vendre à crédit, et comme les principales ventes se font sur cette place à 6, 8, et même 10

mois de crédit, il en résulte actuellement une stagnation dans les affaires en général.

Les approvisionnements de marchandises sur nos places sont forts et il est impossible de prévoir quand cet état de choses finira; il est donc probable que dans le courant de 1858 les importations de marchandises suisses à New York seront peu importantes, d'autant plus que nos principales maisons de commerce qui avaient l'habitude de faire des avances d'argent aux négociants et fabricants suisses, ne *pourront* ou ne *voudront* pas le faire dans le courant de 1858, ou seulement pour des sommes peu importantes, et il est probable que pour réaliser les marchandises actuellement existantes sur nos places, il faudra en 1858 faire des sacrifices assez sensibles.

Cette perspective est réellement pénible, et devra fortement influencer le commerce et la fabrication en Suisse, et je crains y occasionner beaucoup de détresse surtout dans la classe ouvrière en Suisse.

Ainsi que je m'y suis attendu, la crise financière a fait qu'un grand nombre d'ouvriers suisses ont été cet hiver ici sans ouvrage, et ont ainsi été dans la détresse, ce qui a beaucoup augmenté les appels de secours auprès de la Société suisse de bienfaisance de New York, qui naturellement fait tout ce qu'elle peut, et tout ce qu'elle croit devoir faire pour soulager le sort de nos malheureux concitoyens. Nous avons aussi eu souvent application de la part de mendiants de profession, qui ont profité des circonstances pour demander des secours, préférant la mendicité au travail. Aussi avons-nous été obligés d'émettre à cet égard en janvier dernier une circulaire, dont ci-inclus un exemplaire⁵, pour garantir nos concitoyens charitables vis-à-vis de ces imposteurs.

Sous peu la Société suisse de bienfaisance aura l'honneur de vous envoyer le rapport officiel de sa gestion pour l'année fiscale terminée au 15 novembre 1857.⁶

Messieurs les commissaires d'émigration n'ont pas encore donné leur rapport pour l'année 1857, mais je crois savoir que ces Messieurs évaluent le nombre d'émigrants suisses arrivés à New York en 1857 à 2400, tandis que je suis convaincu, ce chiffre doit être environ 4000, toujours pour la même raison que beaucoup de Suisses de la Suisse allemande passent sur les registres sous le nom de Germans (Allemands). Vous savez sans doute que depuis le 1 juillet 1857, nous avons un nouveau tarif de douanes dans les Etats-Unis. Je ne mets pas en doute que M. Hitz, notre Consul général à Washington, vous en aura envoyé un exemplaire, sinon je m'empresserai de vous le faire parvenir.

Dans la session actuelle d'Albany, de la Legislature (gouvernement) de l'Etat de New York, un membre a fait la motion de changer les lois de cet Etat et de donner aux étrangers le droit de pouvoir posséder des maisons et terrains (propriétés immobilières), droit dont actuellement ils sont exclus, à moins d'être naturalisés citoyens américains, ou au moins d'avoir fait les démarches préliminaires pour le devenir. Je crains beaucoup que l'honorable membre qui a fait cette motion libérale ne réussisse pas de la faire passer.

5. *Non retrouvée.*

6. *Non retrouvé.*